

**PV :** Assemblée générale

**Date :** 4 février 2019

**Lieu :** CPO - Centre Pluriculturel et social d'Ouchy, Beau-Rivage 2 - 1006 Lausanne

---

## Ordre du jour

### A - Partie statutaire

- 1. Accueil, puis approbation de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 13.11.2017**
  - 2. Présentation des activités 2018**
  - 3. Présentation et discussion des objectifs 2019-2020**
  - 4. Comptes 2018 et cotisations 2019**
  - 5. Décharge du comité sortant et élection du comité 2019**
  - 6. Présentation du projet de la Meute aux PdL**
- 

### Membres Peche présent-e-s

Joël Rochat	(Président)	Codha
Catherine Mathez	(Trésorière)	La Meute
Philippe Solms	(Secrétaire)	Association écoquartier + Le Bled
Régis Niederoest		Association écoquartier
Patrick Beetschen		Loutopie-Codha
Claude Mottier		Loutopie-Codha
Lauren Deppierraz		Ecopolis
Marie-France Hamou		Association écoquartier + Le Bled
Eric Doman		Association écoquartier + Le Bled
Elodie Simon		Association écoquartier + Le Bled
Valéry Beaud		Association écoquartier
Sylviane Gosteli		Association écoquartier
Alexis Mayer		Association écoquartier

### Personnes non-membres

David Gilbert	Vevey
Camille Orthlieb	Coop. en cours de formation, Lausanne
Pascal Michon	Coop. en cours de formation, Lausanne

## **1. Accueil, puis approbation de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 13.11.2017**

Joël Rochat accueille les membres de la PECHE et les invités qui se présentent lors d'un tour de table, puis lance la séance.

- Ordre du jour de l'AG : approuvé à l'unanimité.
- PV de la dernière AG : approuvé à l'unanimité.

## **2. Présentation des activités 2018 (avec comme préambule de rappel, les activités 2017)**

Les documents produits par la PECHE en 2017 et en 2018 ont été rassemblés en deux dossiers annuels. Prenant appui sur les dossiers annuels distribués aux personnes présentes, Philippe en contextualise rapidement les divers éléments, à savoir :

Dans le dossier 2017 (annexe 1 du présent PV) :

- Organigramme et schéma pour le déroulement et la coordination du développement de l'étape 1 des Plaines-du-Loup. Auteur : PECHE ; janvier 2017.
- Ateliers PECHE : recommandations mobilité, aménagements extérieurs, activités, offre socioculturelle et artistique. Comptes-rendus PECHE ; 1er semestre 2017.
- Propositions pour le développement du quartier des Plaines du Loup - PPA1. Auteur : PECHE ; septembre 2017.
- Comment développer ensemble l'habitat coopératif ? Table-ronde coorganisée par la PECHE dans le cadre des JAU 2017. Synthèse établie par R. Niederoest.

Dans le dossier 2018 (annexe 2 du présent PV) :

- Mettre l'humain au centre du quartier - points à discuter pour imaginer/préciser la gouvernance future de l'écoquartier des PdL. Auteurs : présidences PECHE+AE (Codha pour l'annexe) ; mars 2018.
- Les acteurs du quartier se présentent (dans le cadre de la participation de la PECHE à la fête d'inauguration du Parc du Loup). Texte PECHE, graphisme Mashka ; juin 2018
- Guide d'entretien (la PECHE ayant été invitée à faire un retour sur la participation aux PdL). Document de MM. B. Dugua et A. Da Cunha ; août 2018
- Groupe de travail FINANCEMENT. Auteur : présidence de la PECHE ; septembre 2018
- Projet de création du Groupement des coopératives d'habitations vaudoises. Auteur : R. Niederoest pour le comité de la PECHE ; novembre 2018

Plusieurs des documents ci-dessus renvoient à des rencontres avec diverses personnes de l'administration lausannoise impliquées dans le projet des PdL. Les documents produits par la PECHE à leur intention, transmis avant ou après les rencontres, n'ont toutefois pas fait l'objet de retours formels – ce qui est regrettable (cf. sous « Objectifs » au point 3 du PV).

Régis rend compte de l'échange que Joël, Philippe et lui ont eu le 26.11.2018 avec Mmes N. Simon et A. Faucherre du SLG, ainsi que de celui que Joël, Catherine, lui et Pascal Magnin de l'Armoup ont eu le 03.12.2018 avec Florian Failloubaz (division logement de l'Etat de Vaud) et Gabriel Winkler (société vaudoise pour le logement).

- Au SLG ont été présentés les deux axes d'action de la PECHE pressentis pour 2019, à savoir : favoriser l'émergence de primo-coopératives d'habitants pour les prochains sites « métamorphose » à développer (dont le PPA2 des PdL), ainsi que travailler à la constitution d'un groupement vaudois des coopératives d'habitation. L'intention était de sonder le SLG pour une subvention permettant à Régis de travailler de manière rémunérée à ces enjeux.

- À MM. Failloubaz et Winkler a été présenté l'idée de travailler à la constitution d'un groupement vaudois des coopératives d'habitation – l'intention étant notamment d'obtenir leur appui de principe avant de rencontrer d'autres acteurs.

La rencontre avec le SLG a conforté la PECHE dans son intention de demander une subvention à la Ville (parallèlement à la recherche d'appuis financiers complémentaires). Quant à la rencontre avec MM. Failloubaz et Winkler, si elle ne s'est pas conclue par un appui très affirmé au projet, elle a toutefois permis de poser un premier jalon : MM. Failloubaz et Winkler restent en effet disponibles au cas où le projet susciterait de l'intérêt parmi les coopératives d'habitation.

### 3. Présentation et discussion des objectifs 2019-2020

Les objectifs :

- Favoriser l'émergence de primo-coopératives d'habitants ;
- Travailler à la constitution d'un groupement vaudois des coopératives d'habitation ;
- Poursuivre la présentation des projets des membres de la PECHE pour les PdL ;
- Organiser des visites, par exemple : projet de la Codha à Pra-Roman ; coopératives d'activités genevoises telles que Itopie, Ressources urbaines, la Fève, etc. (co-organisation avec l'AE) ;
- Poursuivre les ateliers de réflexion sur divers enjeux utiles par rapport aux PdL – cela que la Ville en propose ou non. Un atelier pourrait revenir par exemple sur les questions de gouvernance de quartier.
- Courrier à la Municipalité de Lausanne (annexe 3 du présent PV) :

En fonction du manque de réponses des divers services lausannois aux documents et propositions remontant de la PECHE et de l'AE, un projet commun de courrier a été préparé.

Son but est d'interpeler l'exécutif, d'assurer une mise à niveau de l'information sur ce qui a été adressé aux différents services et dicastères (dont tous n'ont pas forcément la connaissance exhaustive), et de rappeler que la PECHE est une force de proposition disposée à aider à la réflexion des enjeux d'intérêt commun.

La proposition de courrier est lue avec demande de signaler les éléments poseraient des problèmes ou nécessiteraient des ajustements.

Discussion :

- Patrick remercie Régis pour son travail sur les deux axes majeurs d'activité – dont il juge le volet relatif aux primo-coopératives particulièrement important. Il profite de rappeler sa perplexité par rapport à l'approche de la Ville qui, pour le PPA1, a mis en place un appel à projets pour les coopératives d'habitants, alors qu'elle s'est contentée d'un appel d'offres sans projet pour trouver les autres investisseurs. La charge de travail étant donc beaucoup plus lourde pour les coopératives d'habitants que pour les autres acteurs.
- Valéry remercie également Régis et exprime le souhait que des financements permettront qu'il poursuive le travail entamé.

À propos des coopératives d'habitants, il rappelle qu'il a fallu un rude combat politique pour faire admettre leur intérêt par l'exécutif lausannois et pour que ce dernier leur donne la possibilité de participer aux appels d'offres pour les PdL.

Valéry espère donc qu'il y aura autant de coopératives d'habitants dans les étapes ultérieures des PdL (appel d'offres prévu en 2020, c'est-à-dire tout bientôt), cela non seulement pour confirmer la capacité des primo-coops d'habitants à développer des

projets crédibles, mais aussi parce que les projets qu'elles développent constituent un gage de qualité au bénéfice du quartier entier.

Comment favoriser l'émergence de nouvelles coops d'habitants ? Pour Valéry, il apparaît indispensable de viser large et vite, notamment en ciblant le grand public.

- Philippe relève que, potentiellement, les terrains qui seront proposés lors du PPA2 constitueront une occasion à ne pas manquer pour les primo-coops, dans la mesure où le rare foncier à valoriser sur la façade lémanique vaudoise est généralement totalement inaccessible à ce type d'acteurs.
- Camille et Pascal, non-membres de la PECHE mais engagés dans un projet de coop d'habitants et venus en auditeurs à l'AG, se réjouissent des objectifs envisagés par la PECHE. Ils expriment leurs sentiments mitigés par rapport aux PdL, qui font notamment écho aux contraintes pesant sur les coops d'habitants (dernièrement, ils ont eu l'occasion de découvrir le projet d'Ecopolis et de s'échanger avec l'équipe).
- Comme Camille et Pascal, Claude de Vevey est aussi venu en auditeur à l'AG. Non-membre de la PECHE, il ne se positionne pas sur ses objectifs ni sur la situation des PdL, dans la mesure où son groupe commence une démarche sur la Riviera. Cette démarche ne vise pour l'instant qu'à créer des liens entre 52 copropriétaires, avec l'espoir de susciter de l'intérêt pour la création d'une coopérative.
- Claude, de Loutopie-Codha, encourage le comité à interroger les primo-coops pour leur demander ce qu'elles attendent, ou attendraient, de la PECHE.
- Alexis souligne que pour susciter de l'intérêt pour l'habitat participatif et pour la PECHE, il serait vraiment utile de réactualiser très vite le site de la PECHE, qui ne bouge plus depuis plusieurs années. Régis signale qu'il s'occupera volontiers de la question.

Décision :

- Les objectifs sont approuvés – la proposition de courrier étant acceptée pour autant que de l'envoi de copies soit limité aux seuls services de la Ville concernés.

#### **4. Comptes 2018 et cotisations 2019**

Catherine a repris les comptes au 1<sup>er</sup> janvier 2018, suite à la démission de Nadia Christinet.

Les dépenses n'ont quasiment concerné que la table ronde « Comment développer ensemble l'habitat coopératif ? » organisée dans le cadre des JAU.

La préparation des actions 2019 de la PECHE et celle des rencontres y relatives (SLG + MM. Failloubaz et Winkler) a toutefois fait l'objet d'un mandat confié à Régis, qui n'a pas encore été réglé.

État des comptes de la PECHE :

Cpte	ACTIFS		Cpte	PASSIFS	
1000	Caisse	0.00	1100	Capital	3'453.15
1010	Compte courant postal	3'453.15			
	<b>TOTAL</b>	<b>3'453.15</b>		<b>TOTAL</b>	<b>3'453.15</b>
Cpte	CHARGES		Cpte	PRODUITS	
4000	Projet JAU	1'300.00	1100	Capital	3'453.15
6000	Location salle CPO	150.00			
6520	Infomaniak	195.00	1010	Solde CCP bouclé 31.12.18	-1'688.15
6900	Frais de gestion CCP	120.00			
	<b>TOTAL</b>	<b>1'765.00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1'765.00</b>

Propositions :

- Outre le règlement du mandat confié à Régis, il est proposé de lui voter une rallonge de CHF 500.- pour poursuivre jusqu'à et y compris la préparation des documents nécessaires aux demandes de financements concernant les axes d'action de la PECHE.
- Cotisations. Il est d'abord rappelé qu'aucune cotisation n'a été demandée en 2018. Pour 2019, il est proposé de hausser les cotisations de CHF 100.- à CHF 200.-.
- Vérification des comptes. Aucun vérificateur n'avait été désigné lors de la dernière AG. Patrick Beetschen et Claude Mottier se proposent à ce poste pour l'exercice 2019.

Décision :

- Les trois propositions ci-dessus sont acceptées à l'unanimité des présent-e-s.

## 5. Décharge du comité sortant et élection du comité 2019

Il est proposé de donner décharge au comité sortant. Décision :

- Décharge est donnée au comité sortant à l'unanimité des présent-e-s.

Comité 2019. Le nouveau comité élu à l'unanimité des présent-e-s est le suivant :

- Se représentent : Joël Rochat pour la Codha et Catherine Mathez pour la Meute. Eric Domon se présente pour l'AE en remplacement de Philippe Solms qui se retire. Les coopératives Ecopolis, C'Arts-Ouches et le Bled, qui disposent chacune d'un siège, seront contactées pour indiquer leur représentant-e respectif-ve.  
*Nota bene* : le comité désigne à l'interne les personnes qui assureront la présidence, la trésorerie et le secrétariat.

## 6. Présentation du projet de la Meute aux PdL

Catherine Mathez détaille le projet de la Meute sur la base de différents plans qu'elle fait circuler. Un résumé de la présentation est accessible en Annexe 4 de ce PV.

La séance est levée à 22h00

Rédaction du PV : Philippe (Association écoquartier)